



# Association les Abris du Marin

## 29120 Combrit Sainte-Marine

*Œuvre sociale fondée en 1899 par Jacques de Thézac, reconnue d'utilité publique en 1920 confirmée en 2006*

### **PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2025**

L'Assemblée Générale de l'association Les Abris du Marin s'est tenue le vendredi 8 août 2025 à la salle de Pen Morvan à Sainte Marine.

#### Étaient présents :

- Pierre Iweins, Président
- Thierry Milhade, Secrétaire
- Anne Marie Rolland, Trésorière
- Elisabeth Devulder administrateur
- Bernard Aubert, administrateur
- Brigitte Le Gall Le Berre, membre, mairie de Combrit
- Lætitia Pasquier, membre
- Chantal Milhade, membre
- Olivier Demanche, membre
- Sophie Iweins, membre
- Jean Baptiste Emily, membre

La séance est ouverte à 17h10.

Concernant la représentation, 7 pouvoirs ont été reçus se répartissant comme suit :

Pierre Iweins : 3 pouvoirs

Thierry Milhade : 3 pouvoirs

Elisabeth Devulder : 1 pouvoir

En préambule, le Président remercie les membres de l'assemblée ainsi que deux journalistes de leur présence.

#### **I : PREMIÈRE RÉOLUTION : PV de l'assemblée Générale du 26 août 2024**

Le président demande aux membres de l'assemblée s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 26 août 2024.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

#### **II : Présentation par le Président du rapport moral**

En 2024, notre association a versé à 70 familles de marin, 35009 € d'aides.

73 dossiers ont été présentés par le Service Social Maritime au cours des quatre commissions sociales.

3 dossiers n'ont pas été retenus car ils n'entraient pas dans les critères d'attribution d'aides.



En 2023, il a été attribué 31784 € d'aides à 60 familles.

La moyenne 2024 de l'aide est de 500 €, celle de 2023 était de 530 €.

Même si la moyenne du don est légèrement inférieure à celui de 2023, nous avons aidé, en 2024, 10 familles de plus.

Notre aide s'adresse aussi à des personnes en formation, soit pour devenir marin, (étudiants à l'ENSM) soit à des marins souhaitant évoluer dans leur profession par le biais de la formation continue et, en 2024, nous avons participé à la formation de 3 marins pour 2310 €.

Nous remercions tous nos cotisants et donateurs sans qui nous ne pourrions attribuer toutes ces aides.

Tous les dossiers sont préparés par le SSM et présentés à nos commissions par la Responsable Régionale Ouest accompagnée d'un (ou d'une) travailleur(se) social de la région, différent à chaque commission.

Cela permet aux différentes assistantes sociales de mieux connaître notre association.

Je rappelle que notre association a pour but de venir en aide, dans l'esprit le plus désintéressé, aux marins de la marine marchande (pêche et commerce) et à leurs familles par l'attribution de divers secours financiers et cela, sur tout le territoire marin français.

En 2024 nous avons attribué des aides à :

1. 10 familles de Boulogne sur Mer à Granville,
2. 42 familles de Saint-Malo à Nantes,
3. 5 familles de Pornic à Saint Jean-de-Luz,
4. 8 familles en Méditerranée,
5. 5 familles dans un département d'outre-mer, la Martinique

Nos aides sont toujours affectées à des actions spécifiques comme la prise en charge de cotisations de mutuelle, de loyers permettant aux familles en difficulté de reprendre contact avec leurs bailleurs ou de factures d'eau ou d'électricité afin d'éviter des coupures.

Nous souhaitons que cette aide financière permette aux demandeurs de sortir d'un mauvais pas.

Nos moyens sont limités, mais notre mission est très utile et exaltante. Chers adhérents, aidez-nous à trouver de nouveaux cotisants et donateurs pour que l'action mise en place par Jacques de Thézac il y a plus d'un siècle, continue.

***Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons donner.***

Le Président tient à remercier, personnellement et au nom de l'association, Monsieur Christian Loussouarn, Maire de Combrit-Sainte Marine, Madame Brigitte Legall, 1ère adjointe, et Nolwenn Acquitter de l'Abri du marin de Sainte Marine pour toutes les aides qu'ils apportent à notre association, telles que la mise à disposition de locaux (Abri du marin, capitainerie du port, salles au Croas Ver ou à Pen Morvan) pour la tenue de nos commissions sociales, CA et AG et bien entendu, tout relais de notre association auprès du public que cela soit à l'abri du marin ou dans d'autres endroits.



### Activités de l'association et du Président en 2024 :

En février, l'abri du marin de Sainte Marine a remis à l'association une somme de 161 € provenant de la vente de porte-clés de l'association et de divers dons versés par des visiteurs de l'abri.

En juin, le Rotary Club de Quimper a donné un chèque de 2 000 €. Chaque année, le Rotary club de Quimper organise, une foire aux vins et un loto. Ces opérations se tiennent au profit de 3 associations dont la nôtre (SNSM, Les enfants de Pengangan Philippines).

En septembre, les jardins de l'ancienne maison de Jacques de Thézac ont été ouverts à l'occasion des journées du Patrimoine. Cet évènement a eu un grand succès et a permis d'expliquer aux nombreux visiteurs l'action de notre association, notamment en distribuant largement nos flyers. A cette occasion nous avons récolté 135 € de dons.

Le 5 octobre, l'Association Bretonne a organisé, pour ses membres, une journée autour de Jacques de Thézac au Guilvinec.

Deux conférences ont eu lieu :

- le matin sur Jacques de Thézac et ses œuvres présenté par l'historien Frédéric Tanter,
- l'après-midi intervention de Pierre Iweins sur Jacques de Thézac photographe.

A l'occasion de notre dernière assemblée générale nous avons évoqué la séparation avec la société All In Web (AIW), qui avait été rachetée par un concurrent. Une approche avec le nouveau propriétaire, dans le cadre d'un nouveau partenariat, n'a pas abouti pour des raisons financières, non supportables par notre association. Aussi nous avons décidé de mettre fin au contrat de la société AIW au 31 décembre 2024 tout en préservant nos données et site internet.

Nous avons fait appel à Jean-Baptiste Emily, gendre d'un membre du Conseil d'Administration, pour reprendre les données de notre site internet et reconstruire un nouveau site qui a été mis en ligne début janvier 2025. Ce dernier nous donne entière satisfaction et je vous invite à vous connecter à celui-ci.

Nous remercions très vivement Jean-Baptiste pour tout le travail qu'il a effectué de façon gracieuse pour l'association. A cette occasion nous lui donnons une caisse de champagne qu'il a bien méritée.

### **III : DEUXIÈME RÉOLUTION : Présentation et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2024**

Les comptes de l'exercice 2024 présentent un bénéfice de 9 717 €. L'exercice 2023 était aussi bénéficiaire de 123 €.

#### **1. Nos recettes :**

- Cotisants 2024 : 79 pour 9 335 € ; rappel 2023 : 76 pour 8 745 €



Remarque :

- 13 adhérents n'ont pas renouvelé leur cotisation en 2024, cependant certains ont de nouveau cotisé en 2025.
- 16 nouveaux adhérents en 2024

- Dons : 2024 montant 24 308 € ; en 2023 montant 13 354 €.

En 2024, la fondation Beuplet Rollinat nous a versé un don de 15 000 € et a ensuite été dissoute. Depuis 2018, cette fondation a attribué 62 000 € de dons à notre association soit une moyenne annuelle de 7 800 €. Nous remercions très vivement les membres de la famille Beuplet Rollinat. Cette somme va être utilisée pour nos aides en 2025.

Nous remercions vivement cette fondation pour toute l'aide qu'elle nous a apportée pendant 7 ans.

A compter de 2026, nous devons trouver environ 7 800 € supplémentaires en cotisations et en dons pour pouvoir continuer à donner une moyenne annuelle de 30 000 € d'aide aux marins.

A l'occasion de leurs deux actions caritatives (foire aux vins) de septembre 2023 et mars 2024, le Rotary Club de Quimper nous a donné un chèque de 2000 €. Nous remercions très sincèrement le Rotary de Quimper pour sa générosité.

Le montant exceptionnel des dons cette année fait que nous sommes très largement bénéficiaires sur 2024. Bien entendu ce bénéfice, mis en réserve, servira pour les années où nos cotisations et/ou dons ne pourront entièrement couvrir nos aides versées aux familles des marins.

- Produits financiers : en 2024 montant 12 004 € ; pour 11 179 € en 2023.

Les produits financiers représentent un tiers de nos recettes.

En 2025, les 100 000 € de placements à terme arrivent à leur échéance et seront à renouveler. Les rendements futurs de ces placements seront très inférieurs à ceux que nous avons connus.

## 2. Les dépenses :

- Aides aux familles :
  - En 2024 : 70 familles pour 35 009 € ; moyenne de 500 €
  - En 2023 : 60 familles pour 31 784 € ; moyenne de 530 €

Même si la moyenne du don est légèrement inférieure à celui de 2023, nous avons aidé, en 2024, 10 familles de plus.

En 2024 nous avons participé à la formation de 5 marins pour 2730 €.

- Autres frais : 921 €, soit 2.5% de nos dépenses (576 € pour AIW).

## Présentation du Bilan au 31/12/2024

A l'actif nos comptes sont constitués de placements, de comptes épargne et de compte courant pour 272 k€ et cela représente aussi nos réserves.

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président sur l'activité et la situation de l'Association au 31 décembre 2024, approuve les comptes et le

bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 9 717,21 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport moral.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### **IV : TROISIÈME RÉOLUTION : affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président d'affecter le bénéfice comptable de 9 717,71 € au poste de réserves : Report à Nouveau.

Après cette affectation, les réserves figurant au poste Report à Nouveau créditeur se montent à 272 143,28 €.

#### **V : QUATRIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du Conseil d'Administration**

a) Les mandats d'Alain Pocher et d'Olivier Demanche sont renouvelables :

- Alain Pocher nous a fait part de son souhait de ne pas voir son mandat d'administrateur être renouvelé, souhaitant prendre sa retraite dans le milieu associatif. L'Assemblée remercie vivement Monsieur Alain Pocher pour son action durant son mandat.
- Olivier Demanche nous a dit, aussi, ne pas souhaiter le renouvellement de son mandat au sein de ce conseil. Il reste néanmoins membre. L'Assemblée le remercie beaucoup pour son implication depuis 2013 au sein de ce conseil, en particulier pour la mise en place et la gestion de notre site internet. Son action a toujours été efficace et pertinente.

b) Les mandats d'Anne-Marie Rolland, de Pierre Bodin et de Bernard Aubert sont renouvelables :

Anne-Marie Rolland, Pierre Bodin et Bernard Aubert font part à l'Assemblée leur souhait de voir renouveler leur mandat d'administrateur pour une durée de quatre ans.

L'Assemblée Générale remercie Anne-Marie Rolland, Pierre Bodin et Bernard Aubert d'accepter de continuer leur mandat pour une durée de quatre ans et les confirme à leur poste d'administrateur.

#### **VI : CINQUIÈME RÉOLUTION : nomination d'un nouvel administrateur**

Au cours de notre conseil d'administration du 27 juin 2025, nous avons décidé de proposer un poste d'administrateur à Laetitia Pasquier.

Laetitia Pasquier présente sa candidature au poste d'administrateur, mandat qui lui est proposé pour une durée de quatre ans.

L'Assemblée Générale accepte la candidature de Laetitia Pasquier et la remercie vivement.

#### **VII : Compte-rendu des deux dernières commissions sociales.**

Aux cours des deux dernières commissions sociales de 2025 (mars et juin), il a été attribué 12 384 € d'aide à 23 familles de marin.



Pour exemple deux marins en formation et reconversion, en Martinique et à Brest, ont reçu un don de 1000 € chacun.

Et pour mémoire au cours du premier semestre 2024, 38 familles ont été aidées pour un montant de 17 900 €.

### **VIII : Activités de l'association au cours du premier semestre 2025.**

Fin 2024, le président a commandé des mugs où figure notre logo.

Ces mugs ont eu du succès car 27 ont déjà été vendus soit par l'abri du marin de Sainte Marine, soit par Marc Angouillant, soit à l'Odyssée Bretonne le 10 mai 2025.

En mai 2025 nous avons eu un stand, mis à notre disposition par la municipalité et la communauté de commune, pour participer à la l'Odyssée Bretonne qui se tenait dans le parc de Kerobistin.

Malheureusement le beau temps n'était pas de la partie, et les nombreux stands ont attiré peu de monde. Cependant, au milieu de l'après-midi nous avons eu quelques visites dont une adhésion et avons pu vendre 13 mugs et quelques portes clés.

Toujours en mai, le président a rencontré une journaliste et cinéaste, Catherine Le Gall, qui va créer un documentaire sur la comparaison entre deux photographes : Jacques de Thézac et Stéphane Lavoué (lauréat du prix Niepce en 2018). Ce reportage passera en 2026 sur FR3.

### **IX : Questions diverses**

Les membres de notre association présents lors de cette assemblée se sont exprimés et ont donné quelques idées :

- Présence sur le marché de Sainte Marine le mercredi matin afin de présenter notre association et trouver de nouveaux adhérents.
- Réaliser des cartes postales et faire imprimer des sacs (des tote bags) avec des photos prises par Jacques de Thézac.
- Moderniser le flyer.

Autres actions proposées :

- Réfléchir à une action réalisée avec les enfants des écoles de Combrit - Sainte Marine.
- Réaliser des tee-shirts et des autocollants.
- Envisager une action avec l'entreprise Super U (ex : « l'arrondi » des tickets de caisse).

A 18h15 h l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pierre Iweins  
Président

Thierry Milhade  
Secrétaire